

MAIRIE

BRISCOUS

64 240

Arrêté fixant un itinéraire de détournement de la circulation A BRISCOUS-BOURG N° A 07-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu l'article 98 du code de l'Administration Communale,

Vu le code de le Route et notamment l'article R 225.

Vu la demande du Comité des Fêtes de la Bixintxo d'organiser le marché des producteurs dans le bourg,

Considérant qu'il convient d'interrompre la circulation et le stationnement le dimanche 26 janvier 2025 dans l'agglomération du bourg sur le CD 351 dite chemin du village dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoa.

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de fixer un itinéraire de détournement de la circulation,

ARRETE

Article 1er: Sur le CD 351 dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoa, la circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules de toute nature : le dimanche 26 janvier 2025 de 7h30 à 14h.

<u>Article 2</u>: Les usagers devront emprunter l'itinéraire de détournement suivant : - RD 936, le CD 21, le CD351, et le chemin Bideberria

Article 3: Des panneaux appropriés seront mis en place pour indiquer aux usagers les dispositions de l'article ci-dessus.

Le Comité des Fêtes de la Bixintxo sera chargé d'informer les riverains et les commerçants concernés.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.

BRISCOUS le 13 janvier 2025

Le Maire, Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr